

Rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant

À l'intention du Conseil d'administration de PortsToronto et du ministre des Transports,

Nous avons entrepris une mission d'assurance raisonnable à l'égard de l'Examen spécial ci-joint concernant PortsToronto (l'« Administration portuaire », « PortsToronto », l'« APT ») pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2018, conformément aux critères applicables mentionnés dans l'Annexe A.

Nous avons réalisé le présent Examen spécial conformément au paragraphe 41(1) de la *Loi maritime du Canada* (« LMC ») et aux exigences énoncées aux paragraphes 38(1) et 38(2). En effet, le paragraphe 41(1) de la LMC prévoit que les administrations portuaires doivent faire procéder à un examen spécial de leurs opérations afin de vérifier si les documents, moyens et méthodes visés au paragraphe 38(1) ont été tenus ou appliqués, pendant la période sous examen, d'une façon qui fournit une assurance raisonnable qu'ils satisfaisaient aux dispositions du paragraphe 38(2).

Documents comptables

Le paragraphe 38(1) stipule que les administrations portuaires doivent veiller, tant en ce qui les concerne qu'en ce qui concerne leurs filiales à cent pour cent :

- a) à faire tenir des documents comptables;
- b) à mettre en œuvre, en matière de finances et de gestion, des moyens de contrôle et d'information et à faire appliquer des méthodes de gestion.

Comptabilité

Le paragraphe 38(2) précise ceci : « Pour l'application du paragraphe (1), les administrations veillent, dans la mesure du possible, à ce que :

- a) leurs éléments d'actif soient protégés et contrôlés;
- b) leurs opérations se fassent en conformité avec la présente partie, les lettres patentes et les règlements administratifs de l'administration portuaire;
- c) la gestion de leurs ressources financières, humaines et matérielles s'effectue dans de bonnes conditions de rentabilité et à ce que leurs opérations soient réalisées avec efficacité. »

Responsabilité de la direction

Il incombe à la direction de préparer l'information sur l'objet considéré conformément à la LMC.

De plus, la direction est responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'information sur l'objet considéré, dans un souci de conformité aux exigences applicables de la LMC.

Il incombe également à la direction de s'assurer que les critères utilisés pour évaluer l'objet considéré sont pertinents dans le cadre de cette mission.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur l'Examen spécial, en fonction des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons mené notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001, *Missions d'appréciation directe*. Cette norme exige que nous planifions et réalisons cette mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'Examen spécial est conforme aux critères applicables à tous les égards importants.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission exécutée conformément à cette norme permettra toujours de détecter une déviation sensible, le cas échéant. Les déviations peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme sensibles lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions des utilisateurs de notre rapport. La nature, la planification et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, notamment de notre évaluation des risques de déviation sensible ou de non-conformité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et nécessitent d'obtenir des éléments probants concernant l'évaluation de l'objet considéré au regard des critères applicables.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et autres exigences éthiques découlant des règles ou du code de déontologie pertinents qui s'appliquent à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportent aux missions d'assurance, qui sont publiés par les différentes organisations professionnelles de comptabilité, et qui sont fondés sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, par conséquent, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées pour ce qui est de la conformité aux exigences éthiques, aux normes professionnelles ainsi qu'aux obligations légales et aux exigences réglementaires applicables.

Restriction visant l'utilisation de notre rapport

Notre rapport est destiné exclusivement à PortsToronto et au ministre des Transports, conformément aux conditions de notre accord, et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des parties autres que ces destinataires.

Conclusion

Nous sommes parvenus à la conclusion que, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2018, l'information sur l'objet considéré fournie par l'Administration portuaire est conforme aux critères applicables à tous les égards importants.

L'information sur l'objet considéré a été préparée conformément aux critères applicables mentionnés dans l'Annexe A, et des éléments probants ont été obtenus pour répondre aux critères établis aux fins du paragraphe 41(1) de la LMC. Par conséquent, l'information sur l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Ontario
Le 10 septembre 2020

Annexe A – Critères d'évaluation

A. Niveau de l'entité

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Niveau de l'entité	Efficacité	1. Est-ce que le chef de chaque secteur surveille et gère chaque service (et dans quelle mesure)?
	Efficacité	2. Des cas de fraude ont-ils été signalés ces cinq dernières années? De quoi s'agissait-il, et qu'avez-vous fait pour régler le problème?
	Efficacité	3. Quel est l'état de la mise en œuvre de chacune des recommandations formulées dans le dernier rapport?

B. Gouvernance

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Stratégie	Efficacité	4. PortsToronto a-t-elle mis en place une stratégie à long terme? Pouvons-nous consulter la dernière stratégie approuvée par le conseil d'administration?
Surveillance et responsabilisation	Efficacité	5. La gouvernance fait-elle régulièrement l'objet d'un examen?
Structure organisationnelle	Efficacité	6. Le mandat du conseil d'administration décrit-il la structure (nombre de qualifications des membres, direction du Conseil, responsabilités, etc.) dont dépendent ses membres et chacun de ses comités?
Gestion des ressources	Économie	7. PortsToronto connaît-elle le nombre, l'état et la maturité de ses ressources (humaines, physiques et logiques)?
	Efficacité	8. Le Conseil d'administration est-il responsable de l'examen et de l'approbation des budgets?

C. Comptabilité générale

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Planification des immobilisations et gestion de la trésorerie	Efficacité	9. Les processus de planification des immobilisations et de gestion de la trésorerie permettent-ils à PortsToronto de fonctionner en autonomie?
Approvisionnement	Efficacité	10. PortsToronto se conforme-t-elle à la politique d'approvisionnement applicable?
Processus de budgétisation	Efficacité	11. Un processus de budgétisation et de contrôle efficace a-t-il été mis en place afin de s'assurer que les dépenses ne dépassent pas le budget?
Assurance et gestion des risques	Efficacité	12. Une protection adéquate a-t-elle été mise en place afin de s'assurer que PortsToronto est suffisamment couverte en cas d'incident?

D. Exploitation – Aéroport Billy Bishop

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Sûreté et sécurité	Efficacité	13. L'Aéroport remplit-il efficacement ses obligations liées à la sûreté et à la sécurité du public?
	Efficacité	14. L'accès aux locaux de l'Aéroport est-il correctement surveillé, conformément aux exigences de sécurité?

E. Exploitation – Port, propriété du terminal, travaux et Marina de l'avant-port

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Activités des navires (port)	Efficacité	15. Le trafic portuaire est-il géré de façon efficace (c.-à-d. conformément à la LMC et aux pratiques et procédures connexes)?

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Sûreté du terminal portuaire	Efficacité	16. La sûreté de fonctionnement du port et du terminal est-elle assurée de manière efficace?
	Efficacité	17. Des mesures de rendement efficaces ont-elles été mises en place afin de contrôler la conformité en matière de sûreté?
Recours à des marchés de services pour la gestion du terminal	Efficacité	18. PortsToronto contrôle-t-elle le rendement de Logistec et procède-t-elle à des analyses montrant qu'il est rentable de sous-traiter (existe-t-il un bilan de rentabilité)?
Gérance de l'environnement	Efficacité	19. Le port et le terminal maritime sont-ils exploités en tenant dûment compte des normes et de la réglementation environnementales?
	Efficacité	20. Le port et le terminal tiennent-ils compte de la nécessité de préserver l'écosystème (p. ex., évacuation de l'eau de ballast, pollution des sols)? Comment cet aspect est-il intégré?
	Efficacité	21. Le port et le terminal ont-ils recours à des processus et des programmes pour gérer les déchets (dangereux et non dangereux)?
Entretien proactif/préventif	Efficacité	22. Des procédures ont été mises en place afin de s'assurer que l'entretien est effectué de manière proactive.
	Efficacité	23. Les installations et biens sont-ils entretenus comme il se doit, conformément aux règlements, politiques et procédures applicables?

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Sûreté et sécurité	Efficacité	24. Des mesures adéquates ont-elles été mises en place afin d'assurer la sécurité du matériel et des locaux qui lui sont affectés (p. ex., accès restreint à certains éléments du matériel et à certaines zones, lorsqu'il y a lieu)?
	Efficacité	25. Des mesures appropriées ont-elles été mises en place pour assurer la sécurité des navires et des locaux qui leur sont affectés?
	Efficacité	26. Y a-t-il eu des incidents dans le secteur du port/de la Marina de l'avant-port?

F. Ressources humaines

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Généralités	Efficacité	27. Un processus efficace permet-il de s'assurer que les personnes possèdent les compétences et qualifications nécessaires, et sont adéquatement certifiées (p. ex., les références sont-elles vérifiées)?
	Efficacité	28. PortsToronto examine-t-elle régulièrement ses politiques et pratiques en matière de ressources humaines (embauche, surveillance du rendement, pratiques globales)?
Qualifications, compétences et formation	Efficacité	29. Quelles sont les politiques et procédures mises en place pour s'assurer que le personnel (y compris le personnel occasionnel et contractuel) est correctement formé?
	Efficience	30. Combien de temps s'écoule entre la prise de conscience de la nécessité d'embaucher une personne et l'embauche effective de la personne?

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Relations avec les syndicats et convention collective	Efficienc	31. PortsToronto veille-t-elle à ce que les griefs des syndicats soient traités efficacement et en temps opportun?
	Efficienc	32. PortsToronto s'assure-t-elle que toutes les unités opérationnelles interprètent la convention collective de la même manière et s'y conforment?
Gestion de la santé et de la sécurité	Efficacité	33. Des procédures et pratiques efficaces ont-elles été mises en place afin de s'assurer que la santé et la sécurité des employés sont correctement gérées?
Systèmes et applications	Efficienc	34. Les systèmes et applications actuels favorisent-ils la gestion efficace des ressources humaines et de la paie?
Rémunération et avantages sociaux	Économ	35. PortsToronto s'assure-t-elle que la rémunération et les avantages sociaux qu'elle propose sont concurrentiels et justes?
	Économ	36. Les tarifs des marchés de services/des employés contractuels sont-ils justes, raisonnables et concurrentiels?

G. Technologie de l'information (TI)

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Sécurité	Efficacité	37. Des contrôles et des pratiques de sécurité logicielle appropriés sont-ils mis en place afin d'atténuer le risque d'atteinte à la sûreté?
Caractère adéquat des systèmes de TI	Efficacité	38. PortsToronto est-elle dotée de systèmes de TI adaptés à la gestion de ses activités?
	Efficienc	39. PortsToronto possède-t-elle l'infrastructure appropriée pour appuyer l'utilisation de la TI?

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Sous-traitance et optimisation des ressources	Économie	40. PortsToronto optimise-t-elle les dépenses qu'elle consacre à la TI? (efficacité et efficacité en matière d'économie)
Cybersécurité	Efficacité	41. Que fait PortsToronto pour promouvoir la cybersécurité?

H. Protection des biens

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Protection des actifs	Efficacité	42. Des politiques et procédures ont été mises en place pour protéger les actifs corporels contre les mauvais usages, les dommages et le vol.
Immobilisations	Efficacité	43. Des plans de remplacement et d'entretien ont-ils été établis à l'égard des immobilisations de PortsToronto?
Gestion des risques	Efficacité	44. Existe-t-il un cadre de gestion des risques de groupe ou d'entreprise permettant d'identifier, d'atténuer, de surveiller et de gérer les risques économiques?
	Efficacité	45. La direction a-t-elle mis en place des processus de protection contre chaque risque, en particulier contre les risques les plus graves et les plus susceptibles de survenir?
Reprise après sinistre	Efficacité	46. Existe-t-il un plan de reprise après sinistre mis à l'essai et tenu à jour?

I. Conformité aux lettres patentes et aux règlements administratifs

Catégorie d'évaluation	Test	Critères d'évaluation
Conformité	Efficacité	47. Des modifications ont-elles été apportées aux règlements administratifs ou aux lois au cours des cinq dernières années?
	Efficacité	48. PortsToronto se conforme-t-elle à la LMC, aux lettres patentes et aux règlements administratifs?
	Efficacité	49. La conformité fait-elle l'objet d'une gestion et d'un contrôle efficaces?
	Efficacité	50. Les éléments de non-conformité sont-ils gérés en temps opportun?
	Efficacité	51. Cette administration portuaire canadienne se conforme-t-elle à l'ensemble des lettres patentes/règlements administratifs concernant l'exploitation de l'Aéroport Billy Bishop?



www.deloitte.ca

À propos de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 312 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 12 000 professionnels font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Instagram](#), ou [Facebook](#).